

VINGT ET UNIEME SESSION
13 - 20 novembre 1996
Yokohama, Japon

DECISION 3(XXI)

LA PROMOTION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE ETUDE DE CAS EN BOLIVIE

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la déclaration faite par le Ministre du développement durable et de l'environnement de la Bolivie à la seizième session du Conseil international des bois tropicaux, invitant le Conseil à envoyer une mission pour conseiller son Gouvernement sur l'application de politiques visant à promouvoir l'aménagement forestier durable;

Rappelant la Décision 2(XVII) de constituer une mission indépendante pour étayer les efforts de la Bolivie en vue de promouvoir l'aménagement forestier durable;

Accueillant avec satisfaction le rapport et la présentation de la Mission OIBT et la remerciant de sa contribution;

Prenant acte de la réaction positive du Gouvernement bolivien au vu du rapport de la Mission OIBT;

Reconnaissant l'engagement du Gouvernement bolivien à l'égard de l'aménagement forestier durable;

Prenant note des conclusions significatives du rapport de la Mission OIBT, qui soulignent l'importance du développement du secteur forestier et des ressources humaines dans le domaine de la foresterie pour le développement durable en Bolivie;

Insistant sur la nécessité d'un soutien de la part de la communauté internationale pour compléter les efforts nationaux dans la mise en oeuvre des recommandations de la Mission, dont bon nombre dépassent la portée du mandat de l'OIBT,

Décide

1. d'exprimer son empressement à considérer des propositions de projets et d'avant-projets présentées par le Gouvernement bolivien susceptibles de faciliter l'application des recommandations du rapport de la Mission OIBT pour autant qu'elles entrent dans le cadre du mandat de l'OIBT, et de servir à promouvoir l'aménagement forestier durable et le développement de l'industrie forestière qui lui est lié;
2. d'encourager le Gouvernement bolivien à solliciter une aide au titre du projet PD 73/89 (M,F,I) "Assistance pour l'identification et la formulation de projets" en vue de l'élaboration de propositions de projets et d'avant-projets s'inspirant des recommandations de la Mission OIBT afin de promouvoir l'aménagement forestier durable et le développement de l'industrie forestière qui lui est liée;
3. d'inviter les membres à contribuer au projet PD 73/89 (M,F,I);
4. d'inviter en outre et d'encourager les membres à envisager de financer des projets et avant-projets dès lors qu'ils auront été approuvés par le CIBT.

* * *